

DEMANDE DE CERTIFICAT DE NON-APPEL

- ☐ Maître _____, avocat au Barreau de _____
☐ Commissaire de justice à _____
☐ Notaire à _____

Adresse (si Barreau extérieur)⁽¹⁾

Sollicite de la Directrice des services de greffe judiciaires de la Cour d'Appel de Bordeaux un certificat de non appel :

- ☐ d'un **jugement** ☐ d'une **ordonnance** ☐ d'une **décision**
☐ **contradictoire** ☐ **réputé (e) contradictoire** ☐ **par défaut**

- ☐ du Juge aux Affaires Familiales de
☐ du Tribunal Judiciaire de
☐ du Tribunal de Commerce de
☐ d'une ordonnance de référé
☐ du Juge de l'exécution
☐ d'un jugement en matière de saisie des rémunérations
☐ du bâtonnier du Barreau de
☐ du Conseil de Prud'hommes de
☐ Autre juridiction. Préciser : _____

rendu(e) le : n° RG : /

dans l'affaire opposant : à :

ayant été signifié(e) à :

par exploit de :
huissier de justice à : du :/...../.....

Pour attestation, le/...../..... Signature :

(1) Pour les avocats du barreau de la Charente et de la Dordogne ou autre, bien vouloir joindre une [enveloppe à votre adresse](#).

Pièces à fournir : copie de la décision, les accusés de réception de notification signés ou la signification

NB les recherches étant informatisées il est indispensable pour la fiabilité du système que les noms soient correctement orthographiés ou dactylographiés

Greffe de la Cour d'Appel de Bordeaux **CERTIFICAT DE NON-APPEL (art.505 du CPC) n°**

La directrice des services de greffe judiciaires de la Cour d'appel de Bordeaux certifie, au vu des indications ci-dessus mentionnées, qu'il n'existe, à ce jour, aucune trace d'enregistrement d'une déclaration d'appel devant la Cour d'Appel de Bordeaux concernant l'instance visée dans l'attestation s'y rapportant.

Etant rappelé :

- que lorsqu'il s'agit d'une décision réputée contradictoire ou rendue par défaut, le présent certificat est délivré sous réserve de l'application éventuelle de l'article 540 du CPC prévoyant la possibilité d'un relevé de forclusion du délai d'appel sous les conditions qu'il indique.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au Greffe de la Cour d'Appel de Bordeaux, le

P/la Directrice des services de greffe judiciaires